

MERCREDI 03 JUILLET 2024 - 18H00  
Hôtel communautaire LESNEVEN

## - CONSEIL COMMUNAUTAIRE -

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 40  
Nombre de conseillers en exercice : 40  
Nombre de conseillers présents : 27  
Quorum atteint

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*L'an deux mille vingt-quatre le 03 juillet à 18 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis dans la salle du conseil de l'hôtel communautaire à Lesneven sur la convocation qui leur a été adressée par la Présidente de la Communauté Lesneven Côte des Légendes le 27 juin 2024, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

**Etaient présents mesdames et messieurs les conseillers communautaires titulaires :**

Commune	NOM	Prénom	PRESENT	ABSENT	Le cas échéant, pouvoir donné à (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT) :
GOULVEN	ILIOU	Yves	X		
GUISSENY	CABON	Herveline	X		
GUISSENY	CONQ	Mickaël		X	Raphaël RAPIN
GUISSENY	RAPIN	Raphaël	X		
KERLOUAN	COLLIOU	Christian	X		
KERLOUAN	GAC	Marie-Jo	X		
KERLOUAN	GUÉZÉNOC	Georges		X	Marie-Jo GAC
KERNILIS	IMBERDIS	François-Xavier		X	Sandra ROUDAUT
KERNILIS	ROUDAUT	Sandra	X		
KERNOUËS	BÈLE	Christophe	X		
LANARVILY	FRANQUES	Xavier	X		
LE FOLGOËT	CASTEL	Odette	X		
LE FOLGOËT	KERBOUL	Pascal	X		
LE FOLGOËT	LE GALL	Michel	X		
LE FOLGOËT	LE ROUX	Emmanuelle		X	Odette CASTEL
LESNEVEN	BALCON	Claudie	X		
LESNEVEN	BERTHOU	Christine	X		
LESNEVEN	BOUCHARE	Julien		X	Pascal CORNIC
LESNEVEN	CHAPALAIN	Claire	X		
LESNEVEN	CORNIC	Pascal	X		
LESNEVEN	KERMARREC	Nicolas		X	
LESNEVEN	LOAËC	Guy	X		
LESNEVEN	MARTIN	Aurélie	X		
LESNEVEN	LE BIHAN	Sophie	X		
LESNEVEN	QUINQUIS	Yves		X	Claudie BALCON
PLOUDANIEL	BOUCKAERT	Isabelle		X	Pierre GUIZIOU
PLOUDANIEL	GUIZIOU	Pierre	X		
PLOUDANIEL	MAYOL	Sandrine		X	Philippe SERVEL
PLOUDANIEL	SERVEL	Philippe	X		
PLOUDANIEL	TANNÉ	Michel		X	
PLOUIDER	LAGADEC	Marylène	X		
PLOUIDER	MAZÉ	David		X	Marylène LAGADEC
PLOUIDER	PAUGAM	René	X		
PLOUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES	ABGRALL	Sandrine	X		
PLOUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES	GOULAOUIC	Pascal	X		
PLOUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES	ABAUTRET	Pierre		X	Pascal GOULAOUIC
SAINT-FREGANT	GALLIOU	Cécile	X		
SAINT-MEEN	BEAUGENDRE	Louis		X	
SAINT-MEEN	MADEC	Jean-Pierre	X		
TREGARANTEC	TOUDIC	Yann	X		

Secrétaire de séance : Marie-Jo GAC

# - TABLEAU DES DÉCISIONS -

Liste des délibérations examinées en séance du 03/07/2024

OBJET DES DÉLIBÉRATIONS	Numéro d'acte	VOTE
<b>Institutions et vie politique</b>		
Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 19 juin 2024	71	Approuvé à l'unanimité
Communication des décisions de bureau communautaire	72	Information réglementaire
<b>Finances</b>		
Demandes de subventions	73	Approuvé à l'unanimité
Attribution d'un fonds de concours à la commune de Lesneven pour la construction d'une salle de sport	74	Approuvé à l'unanimité
Attribution d'un fonds de concours à la commune de Lesneven pour l'extension de la halle de loisirs	75	Approuvé à l'unanimité
Décision Modificative DM n° 1 – Budget SPED	76	Approuvé à l'unanimité
<b>Economie</b>		
Aide à l'installation en agriculture	77	Approuvé à l'unanimité
<b>Cohésion sociale</b>		
Avenant à la convention France Services – volet coordination	78	Approuvé à l'unanimité
Renouvellement des conventions ANDES CNES 2024 et ANDES FAAD 2024	79	Approuvé à l'unanimité
Renouvellement de la convention de dons avec SO BREIZH	80	Approuvé à l'unanimité
<b>Enquête publique</b>		
Avis sur l'enquête publique relative au projet de curage et de réparation des vannes sur les retenues d'eau potable du Moulin Neuf et de Baniguel à Kernilis et Plouvien	81	Avis favorable
<b>SPED</b>		
Modification du règlement de collecte	82	Approuvé à l'unanimité
Mise en place de la REP PMCB (Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment)	83	Approuvé à l'unanimité
Prêt du broyeur multi-végétaux à des associations	84	Approuvé à l'unanimité

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance sont affichées sur le site internet de la CLCL (<https://www.clcl.bzh/conseils-deliberations>) et sont communicables sur support papier sur demande.

*Art. L.2121-25 : Nouvelles dispositions applicables au 1<sup>er</sup> juillet 2022 – Fonctionnement du conseil communautaire.*